



Conclusion. Les templiers : de l'histoire à la légende

Pierre-Vincent Claverie

DANS **LE MOYEN ÂGE 2014/0 BMA 29**, PAGES 269 À 285

ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0027-2841

ISBN 9782807381025

DOI 10.3917/rma.bma.029.clav.0269

Date de mise en ligne : 16/05/2025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-BMA-9782807381025-page-269?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Conclusion

Les templiers : de l'histoire à la légende

Les templiers ont exercé de tout temps une grande attirance sur le public occidental, en quête de sensationnel et de merveilleux. Les conditions de création de leur ordre ont suscité, au même titre que sa fin tragique, une ample littérature qui mérite d'être commentée sept cents ans après l'auto-dafé de Jacques de Molay. Historiens, écrivains et chercheurs de trésors ont disserté durant des siècles sur la culpabilité supposée du Temple et sur le sort de ses finances. Le théologien parisien Jean de Pouilly proposa, dès l'année 1308, d'envoyer au bûcher les templiers qui lui paraissaient de dangereux hérétiques :

Je dis qu'ils doivent être déclarés et tenus pour relaps non pas d'une manière expresse ou explicite, mais parce qu'en proclamant avoir menti dans leurs confessions, ils ne disent pas expressément vouloir retomber dans l'apostasie ou l'hérésie, bien que, pour moi, ils doivent implicitement ou indirectement être considérés comme relaps par une projection du droit¹.

On trouve chez le cistercien Jacques de Thérines († 1321) un jugement moins tranché sur la culpabilité des templiers à l'issue de cinq années de procédure :

Mais alors, si cela est vrai, et vrai pour tous, comment se fait-il que dans les conciles provinciaux de Sens et de Reims beaucoup de templiers se soient laissés volontairement

1. W. J. COURTENAY, K. UBL, *Gelehrte Gutachten und königliche Politik im Templerprozeß*, Hanovre, 2010, p. 88 (*anno captionis Templariorum*).

brûler, en rétractant leurs aveux, alors qu'ils savaient pouvoir échapper au supplice en renouvelant ces aveux ? Voilà ce qui induit bien des gens, de part et d'autre, à concevoir des doutes².

Il en faut, dès lors, peu pour franchir le seuil séparant l'histoire et la légende. L'histoire de l'ordre du Temple demeure, sept siècles après sa suppression, encore entachée de plusieurs interrogations et clichés. Une lourde responsabilité incombe au juriste Pierre Dupuy (1582-1651) qui publia au milieu du XVII^e siècle une *Histoire de la condamnation des Templiers*, appuyée sur un grand nombre de pièces du procès. Dupuy exhuma des archives royales une série de bulles pontificales, lettres patentes, dépositions de témoins, interrogatoires et défenses susceptibles de justifier l'abolition d'un ordre, qu'il jugeait corrompu. Voltaire souscrivit à l'essentiel de ces thèses dans son *Histoire du parlement de Paris*, publié en 1769, en estimant que « le roi ne participa ni à l'iniquité des supplices, ni à l'activité des procédures sacerdotales », malgré le doute et l'infamie attachés au procès. Plus mesurée fut la position du protestant Nikolaus Görtler en 1691, qui dénonça d'une manière équivalente l'orgueil des templiers et la cupidité de Philippe le Bel sur la base de témoignages contradictoires. Le défenseur le plus acharné du Temple fut au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles l'historien François-Juste-Marie Raynouard qui réexamina attentivement les pièces du procès. Il en tira une tragédie, *Les Templiers*, jouée à la Comédie française le 14 mai 1805. Raynouard publia, huit ans plus tard, un plaidoyer vibrant en faveur du Temple, dont la préface révèle le patriotisme militant : « J'ai pensé que j'ajouterais peut-être aux titres de gloire de ma patrie, et au juste respect qu'inspire le caractère national, si je recueillis, avec zèle et impartialité, les preuves de l'innocence de l'ordre et des chevaliers [du Temple]³. »

Son ouvrage ouvrit les yeux de l'opinion publique sur les buts inavouables de Philippe le Bel. L'historien provençal ne craignit pas d'affirmer en effet que « tous les moyens injustes, violents et cruels, étaient employés afin d'obtenir l'aveu que lors de la réception des templiers, et d'après leurs statuts, on exigeait d'eux l'obligation expresse d'être impies dans leur croyance et dépravés dans leurs mœurs ; qu'ils reniaient le Christ ; qu'ils crachaient sur la croix ». La tentative de réhabilitation de Raynouard fut sensiblement contemporaine de celle esquissée par Philippe Grouvelle (1758-1806), qui exerça pendant

2. N. VALOIS, Deux nouveaux témoignages sur le procès des Templiers, *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 54, 1910, p. 240. Jacques de Thérines était abbé de Chaalis, dans l'Oise, depuis 1309.

3. M. J. A. N. DE CARITAT, MARQUIS DE CONDORCET, *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXVI, Kehl, 1784, chap. IV, p. 25-27 ; N. GÜRTLER, *Historia Templariorum*, Amsterdam, 1691 ; F.-J.M. RAYNOUARD, *Monumens historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*, Paris, 1813, première page de la préface dépourvue de pagination.

une huitaine d'années la charge d'ambassadeur de France au Danemark. Sa connaissance des langues germaniques l'amena à traduire en 1805 une dissertation apologétique de Friedrich Münter (1761-1830), qu'il trouva bon de compléter d'un long mémoire historique sur le compte du Temple. Grouvelle fut l'un des premiers à souligner la double procédure intentée par l'Église contre les personnes morales et physiques des templiers : « On ne saurait bien comprendre cette affaire si l'on ne se fait une idée nette de la marche du procès français et de ses divers incidents. Il faut surtout distinguer les époques et les changements de forme que subirent les poursuites pendant plusieurs années⁴. »

Il n'hésita pas, en pourfendeur de la raison d'État, à dénoncer le caractère autoritaire de Philippe le Bel et les tentatives de mystifications historiographiques entreprises sous l'Ancien Régime :

Vous trouverez dans le mauvais génie du petit-fils de saint Louis tous les germes, toutes les semences des calamités dont on charge d'ordinaire les règnes détestables des Valois. Les divers plans, tous gigantesques, d'usurpation et d'agrandissements, entre lesquels Philippe ne cessa de divaguer pendant près de trente années, ne nous montreront qu'un orgueil téméraire jusqu'à l'extravagance, que l'histoire nous a trop souvent déguisé en habileté et en génie.

La curiosité de Grouvelle balaya des champs parallèles de l'histoire templière, qui n'ont cessé d'alimenter la littérature jusqu'à notre époque. C'est ainsi qu'il trouva des analogies entre les templiers et les francs-maçons, sans aller cependant jusqu'à faire des seconds les héritiers des premiers :

Quelques signes, des noms, des symboles, forment ce qu'il y a de plus réel dans ces analogies. Les templiers logeaient auprès du Temple dans Jérusalem. Les francs-maçons se prétendent destinés à rebâtir le temple de Salomon. Les templiers portaient une croix sur leurs habits. L'équerre et le compas décorent les ornements des francs-maçons qui prétendent que la croix rassemble dans sa forme ces deux instruments. Quant à la prétendue conformité des grades établis chez les uns et chez les autres, on a vu ce qu'il fallait en croire. Avouons avec l'auteur de la dissertation qui précède [i.e. F. Münter] qu'elle n'est rien moins qu'évidente⁵.

Grouvelle se refusa tout autant à tracer une quelconque filiation entre les frères du Temple et les Rose-Croix, qui passaient pour avoir recherché pendant des siècles le secret de la pierre philosophale. Une approche encore plus prudente fut privilégiée par Jules Michelet (1798-1874) quand il entreprit de publier sous la monarchie de Juillet les actes du procès du Temple. Partisan d'une *via media* entre les courants anti- et pro-templiers, Michelet se posa

4. *Ibid.*, p. 38 ; P. A. GROUVELLE, *Mémoires historiques sur les templiers*, Paris, 1805 (réimpr. anast., Paris, 1994), p. 76.

5. P. A. GROUVELLE, *Mémoires historiques...*, *op. cit.*, p. 87, 197.

en observateur impartial de la réalité du procès. Cette retenue fut abandonnée par l'école positiviste qui étudia dans la seconde moitié du XIX^e siècle les procédures juridiques et les campagnes médiatiques lancées par la royauté contre les templiers⁶. Ses conclusions influencèrent les manuels scolaires de la III^e République, enclins à présenter Philippe le Bel comme un roi audacieux et sans scrupule. Les ouvrages confessionnels tentèrent de masquer les faiblesses de Clément V, en déplorant les excès du roi et son insoumission devant la papauté⁷.

La majorité de ces thèses furent reprises par l'Américain Henry Charles Lea (1825-1909) dans sa célèbre *Histoire de l'Inquisition au Moyen Âge*. Lea imputa le déclenchement du procès à l'impécuniosité chronique de Philippe le Bel, avant de souligner la conformité des aveux arrachés par les inquisiteurs français :

Il est facile de constater que l'emploi, plus ou moins sévère, des mesures rigoureuses, ou encore l'entente entre les prisonniers réunis dans une même geôle, donnèrent naissance à des récits combinés de façon à satisfaire les juges.

Un examen des interrogatoires l'amena à conclure à l'innocence de l'ordre, en dénonçant les manipulations du pouvoir royal :

Une autre particularité qui doit rendre suspects tous les témoignages, est le grand nombre des témoins qui jurèrent avoir confessé le sacrilège commis par eux à des prêtres et à des moines de tout genre, à des évêques et mêmes à des pénitenciers pontificaux, et avoir reçu l'absolution après l'infliction d'une pénitence, généralement légère, telle que l'obligation de jeûner le vendredi pendant quelques mois ou pendant une année. En effet, nul confesseur ordinaire ne pouvait absoudre un pécheur du crime d'hérésie : ce péché était réservé à l'inquisiteur pontifical ou épiscopal [...]. D'ailleurs, supposer que, pendant cinquante ou cent ans, des milliers d'hommes aient pu être impliqués dans une semblable hérésie sans que le fait fût notoire, c'est là une hypothèse si folle qu'elle enlève toute vraisemblance au fait même de ces prétendues confessions⁸.

Les successeurs de Lea se sont plu à distinguer dans le procès du Temple une cabale étatique digne de l'ère stalinienne, qui aurait abouti à une pontificalisation de la royauté française à l'issue d'un bras de fer

6. *Ibid.*, p. 199 ; J. MICHELET, *Le procès des Templiers*, Paris, 1841-1851, t. 1, p. xiv. Nous ne nous étendons pas, par souci de brièveté, sur les contributions de Léopold Delisle et Charles-Victor Langlois, qui préfigurent les travaux modernes de Malcolm Barber et Alain Demurger.

7. C. AMALVI, *L'histoire des templiers de l'école au foyer familial de 1848 à nos jours, Templiers : de Jérusalem aux commanderies de Champagne*, éd. A. BAUDIN, G. BRUNEL et N. DOHRMAN, Paris, 2012, p. 167-173.

8. H. C. LEA, *Histoire de l'Inquisition au Moyen Âge*, Paris, 2004, p. 1054 et 1070-1071.

prolongé avec la papauté. Les rituels de réception des templiers ont divisé les experts enclins à y discerner des rites de passage ou une affabulation infamante de l'Inquisition⁹. Ils ont, de ce fait, alimenté la littérature qui dès le xiv^e siècle avait réservé un traitement mitigé aux frères du Temple. Dante avait comparé Philippe le Bel, dans sa *Divine comédie*, à un Pilate cruel, qui aurait porté sans nul droit les vaisseaux de sa cupidité dans le Temple¹⁰. D'autres auteurs prirent le parti d'accuser de trahison les templiers à qui ils reprochaient la chute de la Terre sainte et une aide inconstante aux croisés. On trouve en tête de ce courant l'auteur du *Roman d'Ogier*, composé dans les années 1310, et l'Anglais Jean de Mandeville, dont « le voyage fabulé » mêle inextricablement le vrai et le faux. Le même discours contrasté se retrouve parmi les pèlerins qui visitèrent la Terre sainte à l'époque de la domination mamelouke. Si Burchard de Mont-Sion accusa la garnison de Safed d'avoir capitulé en 1266 « ignominieusement », son compatriote Ludolphe de Sudheim dressa un portrait élogieux du grand maître Guillaume de Beaujeu dans son évocation de la chute d'Acre en 1291¹¹.

La tradition populaire n'épargna nullement ses coreligionnaires, présentés dans plusieurs régions de la chrétienté comme d'invétérés voleurs, débauchés et ivrognes. L'on vit même au xv^e siècle un chroniqueur chypriote attribuer au roi Henri II de Lusignan (1285-1324) l'exécution des templiers de son île à l'instigation du pape Clément V. Ce mythe permit à Léontios Makhairas de présenter le monarque chypriote comme le garant de l'orthodoxie insulaire, en vouant aux gémonies les templiers qui avaient supporté activement son frère Amaury de Tyr durant une brève usurpation du pouvoir. La prétendue inclination des templiers pour l'homosexualité prit la forme en Bretagne d'atrocités commises sur des paysannes égarées sur leurs terres. L'évêque de Quimper, Alain Rivelen (1290-1320), aurait voué au feu trois « moines rouges », coupables du viol et de l'assassinat de sept jeunes filles en âge de se marier. Un chant cornouaillais mettait encore en scène au xix^e siècle la

9. M. BARBER, *Le procès des Templiers*, trad. S. DESHAYES, Rennes, 2002 ; J. BURGTORF, P. F. CRAWFORD, H. J. NICHOLSON (éd.), *The Debate on the Trial of the Templars (1307-1314)*, Aldershot, 2010 ; J. THÉRY, Une hérésie d'État. Philippe le Bel, le procès des « perfides templiers » et la pontificalisation de la royauté française, *Médiévales*, t. 60, 2011, p. 157-185.

10. DANTE ALIGHIERI, *La Divina Commedia, Purgatoire*, chant XX, v. 91-93.

11. C. GAULLIER-BOUGASSAS, *La tentation de l'Orient dans le roman médiéval. Sur l'imaginaire médiéval de l'Autre*, Paris, 2003, p. 84 et 325-326 ; D. RÉGNIER-BOHLER, *Croisades et pèlerinages*, Paris, 1997, p. 1404 ; BURCHARD DE MONT-SION, *Descriptio Terrae Sanctae*, dans *Peregrinatores Medii Aevi Quatuor*, éd. J. M. C. LAURENT, Leipzig, 1864, p. 34 ; LUDOLPHE DE SUDHEIM, *Liber de itinere Terrae Sanctae*, éd. F. DEYCKS, Stuttgart, 1851, p. 42-46.

dénonciation des templiers par un enfant sorti de la tombe, selon un procédé commun à de nombreuses légendes teintées de piété chrétienne¹².

Ces vitupérations n'empêchèrent pas l'émergence à travers l'Europe d'un cycle de légendes moins hostile à l'égard du Temple. C'est ainsi que naquit en Picardie la légende du pinson et du templier, qui n'est pas sans rappeler celle des sept dormants d'Éphèse, popularisée à la fin de l'Antiquité. Un couvent de templiers particulièrement dépravés aurait vu le jour, à la faveur des croisades, près de Beaucourt-sur-l'Hallue, à une douzaine de kilomètres au nord-est d'Amiens. Un seul frère prénommé Jean aurait fait preuve durant son existence de piété, de compassion pour les pauvres, et de détachement à l'égard des plaisirs terrestres... « Aussi le Seigneur voulut-il le récompenser en lui épargnant la mort cruelle, que les moines de son couvent subirent peu après », clame la légende. Un miracle survint en effet alors que Jean écoutait le chant d'un pinson dans un bois où il s'était retiré pour s'adonner à la méditation. Dieu prolongea le chant de l'oiseau pendant deux cents ans, en veillant à protéger le bon templier des rigueurs du climat par un arceau de verdure. Frère Jean échappa de cette manière à la fin tragique de son ordre pour reprendre le chemin de la commanderie de Beaucourt au début du *xvi*^e siècle. Il fut accueilli débonnairement par les hospitaliers qui administraient désormais l'établissement, mais mourut peu de temps après avoir communié avec dévotion, le cours de son existence étant achevé depuis longtemps¹³.

Ce type de légendes contribua à perpétuer le souvenir du Temple dans de nombreuses régions où les « moines à la croix rouge » avaient possédé des biens. La littérature perdit le souvenir des hauts faits qu'ils avaient accomplis en Orient, à l'instar de Walter Scott dans son célèbre roman *Ivanhoé*, en date de 1819. L'un des adversaires de son héros est le templier Brian de Bois-Guilbert, qui n'hésite pas à rançonner les voyageurs du Yorkshire avec l'aide de supplétifs sarrasins. Bois-Guilbert est présenté par W. Scott comme un contre-modèle aristocratique et monastique du fait de la bassesse de ses actions et de son incontinence. Son supérieur, Lucas de Beaumanoir, n'est guère mieux traité par l'auteur qui substitue sa figure à celle du grand maître Robert de Sablé, en activité à la fin du *xii*^e siècle. Superstitieux et cruel, Beaumanoir décide de soumettre à un procès en sorcellerie la belle Rebecca d'York, qu'il soupçonne d'avoir séduit Bois-Guilbert par

12. E. H. CARNOY, *Littérature orale de la Picardie*, Paris, 1883, p. 134 et 146-152 ; A. ILIÉVA, The Suppression of the Templars in Cyprus according to the Chronicle of Leontios Makhairas, *The Military Orders*, t. 1, *Fighting for the Faith and Caring for the Sick*, éd. M. BARBER, Aldershot, 1994, n° 22, p. 212-219 ; T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz Breiz. Chants populaires de Bretagne*, 6^e éd., Paris, 1867, p. 184-189, n° XXIV.

13. E. H. CARNOY, *Littérature orale de la Picardie*, *op. cit.*, p. 149-152 (avec la mention d'occurrences germaniques et irlandaises).

un sortilège. Cette licence littéraire permet à W. Scott d'introduire un duel judiciaire entre Bois-Guilbert et Ivanhoé, qui donne raison au valeureux chevalier saxon. L'arrivée inopinée de Richard Cœur de Lion scelle le sort des templiers, expulsés sans ménagement du royaume en raison de leurs manigances éhontées...

Une seconde œuvre de W. Scott a contribué à noircir l'image des templiers auprès de l'opinion publique. Il s'agit du *Talisman*, publié en 1825 comme un conte de croisade faisant suite à un premier roman, baptisé *Les Fiancés*. Scott y revisite les derniers mois de la troisième croisade à travers les yeux d'un chevalier écossais, qui parvient à sauver Richard Cœur de Lion d'une fièvre mortelle avec l'assistance d'un médecin arabe. Ce « physicien » n'est autre que le sultan d'Égypte, Saladin, que l'auteur présente comme un adversaire loyal des chrétiens, à la différence des templiers qui complotent sournoisement contre le roi. Leur grand maître répond au nom bien français de Gilles Amaury de Bauséant, qui permet d'en faire l'allié objectif de Philippe Auguste en même temps qu'un être perfide... La trame du roman a influencé durablement les cinéastes américains, qui ont choisi de porter à l'écran les dissensions de la troisième croisade au cours du xx^e siècle.

La première adaptation cinématographique du roman est *L'esprit de la chevalerie* de C. Whitney (1924), qui accorde une place prééminente à la reine Bérengère de Navarre. Dans ce film muet, l'épouse de Richard Cœur de Lion complotte avec les templiers afin de compromettre un chevalier écossais qu'elle déteste. L'image des frères du Temple est tout autant maltraitée par D. Butler dans son *Richard Cœur de Lion*, réalisé en 1954. Tourné dans le contexte de la guerre froide et des conflits israélo-arabes du Proche-Orient, il prêche l'entente entre chrétiens et musulmans sur la question des Lieux saints, en se gardant d'évoquer le judaïsme. Dans l'adaptation de Butler, Richard Cœur de Lion est trahi par le grand maître du Temple, Gilles Amaury, qui complotte dans son dos avec le marquis Conrad de Montferrat. Les templiers sont présentés comme les ennemis, aussi bien de Saladin, que du roi d'Angleterre en raison de leur attrait pour le pouvoir et de leur bellicisme irraisonné. Ils seront d'ailleurs punis de ces excès par la Providence, le grand maître trouvant la mort dans la dernière bataille du film...

De tels clichés ont influencé profondément les mentalités en dépit de la parution de plusieurs romans à la gloire du Temple depuis l'époque romantique. Nous ne nous aventurerons pas à dresser la liste des titres publiés entre *Les templiers* de M. J. Brisset, paru en 1837, et *Le templier de Jérusalem* de P. Barret et J. N. Gurgand, publié en 1977. Ce dernier ouvrage dépeint les vicissitudes d'un croisé rouergat entré dans l'ordre du Temple après la chute de Jérusalem en 1187. L'œuvre brille par la qualité de la documentation historique consultée par les auteurs comme *L'Estoire d'Eracles* et la *Chronique d'Ernoul*.

**Pl. 6. Isaac d'York devant le grand maître du Temple,
Lucas de Beaumanoir
(gravure de A. L. Janet, dit Janet-Lange [1815-1872])**



La fin du Temple a inspiré, par ailleurs, à Maurice Druon entre 1955 et 1977 une fresque historique en sept volumes, adaptée à deux reprises par la télévision. *Les rois maudits* mettent en scène le destin tragique des derniers capétiens directs. La descendance d'Hugues Capet connaît en effet entre 1314 et 1328 une série de coups du sort étonnants avec la disparition rapprochée de cinq monarques, le plus jeune d'entre eux ne vivant que cinq jours ! Si la mort de Philippe le Bel n'a rien de choquant vu son âge (46 ans), il est loin d'en être de même de ses fils Louis, Philippe et Charles qui se succèdent en quelques

années sur le trône de France. L'œuvre de Druon relie ces malheurs généalogiques à la malédiction qu'aurait lancée Jacques de Molay au moment de sa mort. Aussi le roman commence-t-il par l'évocation de la parodie de procès qui eut lieu, le 18 mars 1314, sur le parvis de Notre-Dame de Paris en présence des cardinaux Nicolas de Fréauville, Arnaud d'Aux et Arnaud Nouvel.

Il semble que cette scène se soit déroulée sur deux jours, d'après les conclusions récentes des historiens. Les cardinaux auraient arraché aux dignitaires du Temple la confirmation de leurs dépositions antérieures, avant de les condamner à la réclusion perpétuelle. *Les rois maudits* concentrent en une journée cette procédure fastidieuse. Le revirement inattendu de Jacques de Molay donne la possibilité à Druon de se livrer à une reconstitution hypothétique du Conseil royal, tenu en toute urgence dans la soirée du 18 mars 1314. Les chroniqueurs sont avares de détails sur les paroles qui y furent échangées, en supposant que le roi n'ait pas agi, comme à son habitude, d'autorité. Le scénario des *Rois maudits* insiste sur la présence dans cette assemblée des principaux conseillers du roi, Enguerrand de Marigny et Guillaume de Nogaret, connus pour leur absence de scrupules. Le frère cadet du roi, Charles de Valois, fait office de prud'homme et de conscience du roi en tant que prétendant au trône de Constantinople. Ce dernier se souvient en effet que les templiers ont participé à la prise de la ville en 1204 et que leur expérience pourrait servir ses intérêts. Si les Latins ne reprendront jamais la ville aux Grecs, le fils de Charles de Valois, Philippe, montera sur le trône de France en 1328, en inaugurant l'avènement d'une nouvelle dynastie.

L'exécution de Jacques de Molay et du commandeur de Normandie, Geoffroy de Charnay, a alimenté dès le *xiv*^e siècle une ample littérature, sceptique à l'égard de la culpabilité des templiers. On doit au Florentin Giovanni Villani des commentaires élogieux sur le sort réservé aux cendres des templiers brûlés sur l'île aux Joncs, le 18 mars 1314. Le même chroniqueur affirme que « le roi de France et ses fils éprouvèrent rétrospectivement une grande honte de ce péché ». Son témoignage tardif reflète sans doute plus la légende que la réalité du moment. Nous savons néanmoins, grâce à son contemporain Geoffroy de Paris, que le grand maître du Temple appela la colère divine sur les accusateurs du Temple, le jour de son exécution : *S'en vendra en brief temps meschié sus celz qui nous dampnent à tort : Diex en vengera nostre mort !* Cette malédiction a été mise en scène par M. Druon dans *Les rois maudits* avec un lyrisme qui dépasse la réalité historique¹⁴.

Plusieurs chroniqueurs furent choqués, quoi qu'il en soit, par l'initiative du roi, en l'absence de réquisition du bras séculier par l'Église. On trouve à

14. G. PORTA, Le procès des templiers vus par Giovanni Villani, *Die Ritterorden im Mittelalter/Les ordres militaires au Moyen Âge*, Greifswald, 1996, p. 133-140 ; *Chronique rimée attribuée à Geoffroi de Paris*, éd. N. DE WAILLY et L. DELISLE, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 22, Paris, 1860, p. 145.

la tête de ce courant le dominicain Bernard Guy († 1331), dont les *Flores chronicorum* influencèrent la version officielle des événements consignée dans les archives de la papauté. Le *Liber pontificalis* relate en effet qu'en 1314 :

le maître parisien de l'ancien ordre du Temple et un grand commandeur de cet ordre comparurent devant une assemblée de juristes et de prélats pour déterminer la pénitence que l'on devait leur imposer. Le roi Philippe, entendant que les templiers revenaient sur leurs confessions, en affirmant qu'elles étaient fausses les fit amener à un lieu de supplice pour être brûlés, n'ayant attendu aucun jugement ecclésiastique sur leur cas, bien que deux cardinaux – trois en fait – de la sainte Église romaine fussent présents sur place¹⁵.

**Cl. 16. Bûcher de l'île aux Joncs d'après un manuscrit
des *Grandes chroniques de France*
(Londres, British Library, ms. Royal 20 C. VII
[de la fin du XIV^e siècle, fol. 48 r^o])**



15. L. DUCHESNE, *Le Liber pontificalis, texte, introduction et commentaire*, t. 2, Paris, 1892, p. 478.

Malgré ce désaveu manifeste, le pape Jean XXII se refusa à réouvrir le procès du Temple durant son long pontificat (1316-1334), en confiant le soin à l'ordinaire de régler le sort d'un certain nombre de frères emprisonnés. C'est ainsi que l'archevêque Bertrand de Farges réunit en 1319 un concile qui proclama l'innocence de templiers roussillonnais, dont le roi de Majorque Sanche s'était vu confier la garde par le Siège apostolique à l'époque du concile de Vienne¹⁶.

La fin tragique du Temple a marqué de nombreux romanciers contemporains comme Éric Giacometti, Raymond Khoury ou Alfredo Colitto, dont *L'elixir des templiers* narre les déboires de trois frères traqués par l'Inquisition bolonaise. Umberto Eco fustige, pour sa part, avec humour dans *Le Pendule de Foucault* les travers des mouvements ésotéristes actuels. Le protagoniste du roman est un doctorant milanais qui a entamé dans les années 1970 une thèse sur l'ordre du Temple, restée inachevée. Au fil de conversations avec deux comparses spécialisés dans les sciences occultes, Casaubon acquiert la conviction qu'une conspiration réunit les membres de différentes sociétés secrètes, dispersés à travers la planète. Cette organisation comprend des sectes chrétiennes éteintes comme les Pauliciens et des organisations mystérieuses comme les Rose-Croix et les Synarchistes, qui militent en faveur d'une organisation démocratique de la société sur la base des théories d'Alexandre Saint-Yves d'Alveydre. Des crypto-descendants des templiers sont à la tête de la conjuration basée sur l'utilisation des courants telluriques découverts en Orient pendant les croisades ! Leurs réunions régulières impliquent l'utilisation d'une carte spéciale et du pendule de Foucault, qui sert à mettre en évidence la rotation de la terre. La construction savante d'U. Eco retombe comme un soufflet lorsque Casaubon découvre le journal intime de son ami Jacopo Belbo, qui suggère une vaste mise en scène de sa part afin de faire croire à l'existence d'un complot international. Ce rebondissement inattendu démontre qu'il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut voir, les esprits crédules adhérant au moindre discours teinté de logique.

La chute du *Pendule de Foucault* aurait dû servir de modèle aux romanciers qui ont essayé de relier artificiellement la légende templière au saint suaire de Turin au cours des dernières décennies. On doit à I. Wilson d'avoir soutenu le premier l'idée que l'idole prétendument vénérée par les templiers au XIV^e siècle n'était autre que le linceul du Christ. La paléographe B. Frale a cru pouvoir raviver cette thèse en 2009, en imputant la disparition prolongée du suaire après la quatrième croisade à sa vénération secrète par les templiers. Frale appuie sa démonstration sur le témoignage du frère catalan, Arnau Sabater, pendant le procès du Temple et sur la paronymie existant entre les

16. G. MOLLAT, Dispersion définitive des Templiers après leur suppression, *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 96-3, 1952, p. 376-380 ; R. VINAS, *Le Procès des Templiers du Roussillon*, Pollestres, 2009, p. 152-155.

familles de Charny et de Charnay, qui auraient détenu le suaire au Moyen Âge¹⁷. Ces affabulations ont inspiré à E. Poulle l'un des derniers articles de sa carrière, qui tend à prouver la disparition irrémédiable du linceul présumé du Christ en 1204. De nombreuses autres inepties ont malheureusement fleuri après la datation au carbone 14 du suaire turinois des années 1260 à 1390. Les romanciers C. Knight et R. Lomas ont émis l'hypothèse que Jacques de Molay avait subi un simulacre du supplice de la Passion, avant son autodafé en mars 1314. Cette théorie de l'impression du corps de Jacques de Molay sur le suaire a été reprise en 2007 dans un roman à succès de S. Berry : *L'héritage des templiers*¹⁸.

De toutes les fictions littéraires, le *Da Vinci Code* est de loin la plus délirante à propos du rôle joué par les templiers en Terre sainte. Son auteur, Dan Brown, attribue la fondation du Temple à des membres d'une société secrète chargée de protéger les amours clandestines du Christ avec Marie Madeleine. Les templiers auraient, selon lui, découvert dans les fondations du Temple de Salomon un coffre contenant le Saint-Graal, utilisé par le Christ lors de la Cène. Les compagnons d'Hugues de Payns auraient monnayé leur découverte auprès de la papauté et obtenu un nombre incalculable de privilèges en échange de leur silence. Ces allégations reprennent les fantasmes de plusieurs romanciers de la seconde moitié du xx^e siècle comme G. de Sède, L. Picknett et C. Prince. D. Brown interprète à la lueur de ces hypothèses le procès du Temple, mené par la papauté à partir de 1307. Escamotant le rôle crucial de Philippe le Bel, il réduit la procédure à un bras de fer entre Clément V et l'ordre du Temple à propos de la possession du Graal. L'adaptation cinématographique de R. Howard en 2006 grossit le trait en mettant en scène un massacre des templiers, prétendument commandité par la papauté¹⁹.

Le film de R. Howard met à l'honneur un certain nombre de lieux associés à l'histoire du Temple. Il en va ainsi de l'église londonienne *Temple Church*, consacrée par le patriarche de Jérusalem, Héraclius, le 10 février 1185. Ce sanctuaire abrite neuf gisants qui ont échappé miraculeusement aux bombardements allemands de 1941. Le *Da Vinci Code* relie ces sarcophages à la légende de Marie Madeleine, en faisant des templiers les gardiens de son supposé secret. Parmi ces combattants figure le célèbre Guillaume le Maréchal qui fut considéré à sa mort, en 1219, comme le « meilleur chevalier du monde ».

17. I. WILSON, *The Turin Shroud: The Burial Cloth of Jesus Christ?*, New York, 1978 ; B. FRALE, *I Templari e la sindone di Cristo*, Bologne, 2009 (avec une francisation malencontreuse du patronyme catalan Sabater en « Sabbatier »).

18. E. POULLE, Les sources de l'histoire du linceul de Turin, revue critique, *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 104, 2009, p. 747-782 ; C. KNIGHT, R. LOMAS, *Le second Messie*, Paris, 2000 ; S. BERRY, *L'héritage des templiers*, Paris, 2007.

19. G. DE SÈDE, *Les Templiers sont parmi nous*, Paris, 1962 ; L. PICKNETT, C. PRINCE, *La révélation des templiers. Les gardiens de la véritable identité du Christ*, Monaco-Paris, 1999.

Sa biographie consignée dans les années 1220 relie son entrée au Temple à un pèlerinage accompli en Terre sainte à la fin du XII^e siècle. Deux de ses fils suivirent son exemple dans la première moitié du XIII^e siècle, en élisant sépulture dans la chapelle du Temple de Londres sous l'habit de l'ordre²⁰.

Cl. 17. Vue des gisants conservés dans la rotonde de *Temple Church*



20. G. DUBY, *Guillaume le Maréchal ou Le meilleur chevalier du monde*, Paris, 1984.

Si *Temple Church* a un lien direct avec l'histoire du Temple, il n'en est rien de la chapelle de Rosslyn qui aurait abrité, un temps, les restes de Marie Madeleine selon le récit de D. Brown. Cette chapelle écossaise du Midlothian ne remonte pas au-delà des années 1440 qui virent la famille Sinclair patronner sa construction. La richesse de sa décoration gothique a alimenté de nombreuses légendes et interprétations ésotériques. La crypte de la chapelle, qui servait de nécropole aux Sinclair, aurait abrité pour les uns une tête momifiée du Christ, pour les autres le Saint-Graal, le trésor des templiers ou la première couronne royale d'Écosse. Ces fables paraissent presque raisonnables au vu de l'hypothèse improbable développée par D. Brown dans le *Da Vinci Code*. Le malheur veut que le cinéma américain ait produit depuis un film encore plus consternant avec *Le dernier des templiers*, en 2011, qui retrace les errances alpestres de deux frères chargés du convoi d'une sorcière au moment de la peste noire !

Le cinéma, on l'aura compris, n'a guère valorisé l'image des templiers au cours des dernières années. La disparition de leur trésor a néanmoins inspiré à Jon Turteltaub en 2004 un film à énigmes, dont la clé tourne autour d'une inscription apposée au dos de la déclaration d'Indépendance des États-Unis (*Benjamin Gates et le trésor des templiers*). Il s'agit d'un aimable divertissement qui relie les templiers aux pères de la nation par le biais de symboles maçonniques disséminés dans l'espace américain. Les longs-métrages à vocation historique distillent une image beaucoup plus pernicieuse du Temple auprès du grand public en raison de leur objectivité présumée. Le film *Kingdom of Heaven*, sorti en 2005, est particulièrement représentatif de ces productions à gros budget et petit scénario. Ridley Scott n'hésite pas à y mettre en scène la pendaison de templiers qui auraient tué des marchands arabes, sans grand respect pour la vérité historique. Les faits veulent en effet que le roi Amaury I^{er} ait exécuté en 1166 la garnison templière d'une grotte jordanienne, qui s'était rendue à son ennemi Širkūh un peu trop facilement... Cet exemple témoigne des nombreux clichés qui entachent le film à thèse de R. Scott, tourné après l'invasion de l'Irak par les États-Unis (2003).

Kingdom of Heaven présente une vision manichéenne des templiers, que R. Scott oppose à la supposée modération des hospitaliers. Le scénario de son film part du fait que le grand maître Gérard de Ridefort était partisan de la guerre avec Saladin en 1187, aux côtés de Renaud de Châtillon, pour généraliser leur alliance de circonstance. Aucune source ne prouve en effet la participation des templiers en 1182 à l'expédition montée par Renaud de Châtillon en mer Rouge ou à l'interception d'une caravane musulmane à la fin de l'année 1186. La transposition de cette scène dans *Kingdom of Heaven* est particulièrement intéressante d'un point de vue historiographique. Elle noircit, d'une part, l'action des templiers qui sont prêts à violer une trêve signée avec Saladin, tout en faisant état, d'autre part, de la capture et de l'exécution d'une sœur du sultan qui parvint en fait sous bonne escorte à Damas.

Le parti pris de R. Scott se trouve donc doublement en contradiction avec la réalité historique, bien que sa description de Renaud de Châtillon soit assez fidèle à l'original, qui abhorrait les musulmans à la suite d'une longue détention à Alep²¹.

Le film de R. Scott prend de nombreuses libertés avec l'histoire, qui aurait pu inspirer un scénario passionnant. La *Chronique d'Ernoul* rapporte ainsi l'acharnement de Gérard de Ridefort à dépeindre au roi Guy de Lusignan le comte de Tripoli comme un traître sentant le « poil de loup » à la suite d'un mariage contrarié dans sa jeunesse. Le réalisateur britannique n'a pas retenu cet argument, en ramenant à Jérusalem une passe d'armes qui eut lieu la veille de la bataille de Hattīn en Haute-Galilée. Le comte de Tripoli se voit qualifier du nom de Tiberias par égard pour son épouse Eschive de Tibériade et Balian d'Ibelin d'un rôle qu'il n'eut pas dans la réalité. Templiers et hospitaliers perdirent dans la bataille qui s'ensuivit 350 frères d'armes, décapités sur ordre de Saladin. Ce type de dérive se retrouve dans *Le sang des templiers* (2011) de Jonathan English, qui présente les frères du Temple comme les artisans de la Grande Charte de 1215. L'un d'entre eux, Thomas Marshall, va jusqu'à tenir tête à l'armée de Jean sans Terre, en défendant héroïquement le château de Rochester après l'assassinat de plusieurs de ses compagnons.

Ces scénarios décousus tranchent avec certaines fresques historiques d'une grande qualité littéraire. L'écrivain suédois Jan Guillou a notamment signé à la fin des années 1990 une trilogie haletante autour du destin d'un templier scandinave, qui a été portée à l'écran en 2007 et 2008 par Peter Flinth. Cette superproduction internationale échappe aux clichés classiques sur les templiers, même si certains de ses décors présentent des anachronismes évidents avec la Suède romane du XII^e siècle. Avec *Arn, chevalier du Temple*, le public dispose désormais d'un éclairage objectif sur les relations d'estime qui ont pu naître entre Francs et musulmans dans le cadre des croisades. La diplomatie côtoyait en effet constamment en Syrie-Palestine le recours aux armes, la guerre n'étant que le prolongement naturel de la politique et le fruit de rapports de force fluctuants. J. Guillou a pris le parti d'évoquer dans sa fresque la vie d'un « chevalier à terme », affecté en Orient à titre de pénitence. Le jeune Arn Magnusson est en effet banni vingt ans de Scanie au début du roman pour avoir eu des relations charnelles avec deux sœurs et mis enceinte l'une d'elles en dehors des liens du mariage. L'accusation est largement mensongère et tributaire de motifs politiques, Arn ayant humilié dans un combat solennel un représentant du clan Sverker qui règne sur la Suède.

En Orient, Arn côtoie des hommes intègres comme le grand maître Arnau de Torroja et Saladin, qu'il sauve d'une embuscade tendue par

21. C. HILLENBRAND, *The Imprisonment of Reynald of Châtillon, Texts, Documents, and Artefacts*, éd. C. F. ROBINSON, Leyde, 2003, p. 79-102. Sa libération intervint au terme de quinze années de captivité au tournant des mois d'avril et de mai 1176.

des Bédouins dans le désert. Cette rencontre romanesque s'inspire de la *Légende de Saladin*, qui dépeignit le souverain kurde sous un jour favorable au XIII^e siècle, en faisant état de son admiration pour l'Occident²². Elle vaut à notre templier l'hostilité durable du sénéchal Gérard de Ridefort, qui réprouve ses contacts diplomatiques avec les « Sarrasins ». Certains commentateurs ont taxé d'anachronisme J. Guillou, à la lecture d'une tirade de Gérard de Ridefort contre l'apprentissage de la langue arabe par al-Ghūti (notre héros). Cette posture est tout à fait crédible, les templiers communiquant en Orient avec les populations locales par le biais de drogmans et d'écrivains sarrasins. Malgré son admiration pour la culture arabo-islamique, Arn est bien un défenseur acharné de la Terre sainte et ses renseignements vont permettre au roi Baudouin IV de Jérusalem de remporter sur Saladin la retentissante victoire de Montgisard, le 25 novembre 1177. Il participera même au carnage de Hattin après que l'infâme Gérard de Ridefort eut brûlé la charte de congé, établie en sa faveur par Arnau de Torroja, quelques années plus tôt...

Le cours de la destinée de notre templier s'infléchit positivement quand Saladin découvre son corps inanimé sur le champ de bataille. Il le fait soigner à Damas, avant de lui rendre la liberté avec panache. Arn reprend le chemin de la Scandinavie pour retrouver sa fiancée, Cécilia Algotsson, qui a purgé une pénitence de vingt ans dans le monastère de Gudhem. Il l'épouse et s'installe sur le domaine de sa famille au moment où le roi Sverker le Jeune reprend le trône de Suède. Des jours sombres s'annoncent pour le clan Folkung qui soutient la cause du prince Éric Knutsson, issu d'un lignage rival. Ce dernier pénètre en Suède au mois de janvier 1208 avec des partisans prêts à affronter les troupes danoises soldées par le roi. La bataille de Léna permet à Arn de revêtir, une dernière fois, l'uniforme du Temple pour donner la victoire à son clan au péril de sa vie. Notre héros expire en effet entre les bras de sa bien-aimée au retour du champ de bataille d'une blessure, en apparence anodine.

À ce type de fresques épiques, il convient d'ajouter un nombre incalculable de bandes dessinées marchant sur les pas du *Sceau du templier*, publié par Sirius en 1967. Parmi les créations franco-belges se détachent un album de Jhen consacré au *Secret des templiers* (1990) et les *Confessions d'un templier* de Falba et Bono, qui évoquent l'agonie de la Syrie franque à partir des souvenirs de jeunesse de Jacques de Molay (3 vol. parus entre 2009 et 2011). Que dire de la saga du *Triangle secret* qui évoque l'inhumation des ossements du Christ dans une forêt champenoise par les compagnons d'Hugues de Payns ? Ces albums ésotériques côtoient des adaptations de romans populaires comme *Le dernier templier* de R. Khoury ou *Ivanhoé* de W. Scott.

22. G. PARIS, La légende de Saladin, *Journal des savants*, 1893, p. 284-299, 354-365, 428-438 et 486-498.

La littérature jeunesse ne doit pas être oubliée avec des romans à énigmes tels que *Grimpow, l'écu des templiers* (2005) et plusieurs livres « dont vous êtes le héros ». La SARL, Sans peur et sans reproche, a, pour sa part, commercialisé en 1995 le jeu de rôles *Miles Christi*, dont la règle comporte d'amples citations de Bernard de Clairvaux et de la règle latine du Temple. On doit, dans le même registre, à la société Ubisoft le développement du jeu *Assassin's Creed*, qui permet au joueur de remplir les missions d'un sicaire ismaélien, envoyé sur les pas des templiers (2007). On ne s'étonnera pas de trouver parmi les objectifs à abattre le grand maître Robert de Sablé, contemporain d'Ivanhoé...

Au terme de ce bilan historiographique, quelques conclusions s'imposent sur les jugements portés sur le compte des templiers depuis près de sept siècles. Dès le Moyen Âge, le destin tragique du Temple a divisé les auteurs et focalisé une forme d'anticléricalisme dirigé vers le clergé régulier. Les partisans de la monarchie ont assuré la diffusion de ces griefs jusqu'à la Révolution, en exhumant des documents d'archives hostiles aux frères. La réhabilitation de leur image a mobilisé au cours du XIX^e siècle un nombre important d'historiens et de romanciers, convaincus de leur innocence et de la pureté de leur cause à l'époque où les guerres entre la Croix et le Croissant opposaient les nations opprimées des Balkans à l'Empire ottoman. L'image noire du Temple a cependant survécu à travers les stéréotypes violents diffusés par les romans de Walter Scott et le cinéma américain jusqu'au milieu du XX^e siècle. Nombre de fictions présentent depuis lors les templiers comme des parangons de chevaliers ou des pacifistes avant l'heure, quand elles ne cèdent pas aux charmes – pour ne pas dire turpitudes – de la littérature maçonnique. Force est de constater que l'ordre, ou plus exactement ses membres, étaient animés au Moyen Âge de préoccupations plus prosaïques. Durant deux siècles, les disciples d'Hugues de Payns tentèrent de sécuriser les routes de Terre sainte et de garder le contrôle des Lieux saints, en composant au besoin avec les ennemis de leur foi. Ces relations expliquent l'ambivalence des jugements portés sur les templiers par les auteurs orientaux.